REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LAND

Envoyé en préfecture le 22/11/2024 Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID: 040-214002834-20241119-DE2024133-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 19 novembre 2024

4 - 133

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal: 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de la convocation: 13/11/2024

Date d'affichage: 13/11/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 19 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, CONSTANTIN, LAGRASSE, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET M. GATUINGT a donné procuration à M. VILATON Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Excusés :

M. LAHONTAN

Absente : **Mme EDE**

Secrétaire de séance : Mme LABUXIERE

OBJET:

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES « CRAAC 2023 » PRESENTE PAR L'AMENAGEUR SATEL POUR LE PROJET DES TERRAINS LABORDE

VU l'envoi en date du 25 octobre 2023 du Compte-Rendu Annuel d'Activité 2023 de la SATEL dans le cadre de l'aménagement des terrains Laborde concédé via un traité de concession,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de soumettre à l'approbation du conseil municipal ce « CRAAC » au titre de l'année 2023,

CONSIDERANT qu'il s'en est suivi un débat via des questions-réponses,

Envoyé en préfecture le 22/11/2024 Reçu en préfecture le 22/11/2024 Publié le 22/11/2024 ID : 040-214002834-20241119-DE2024133-DE

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel d'Activité 2023 de la SATEL dans le cadre de l'aménagement des terrains Laborde concédé via un traité de concession.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 novembre 2024** Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE:

Pour 21 Contre 00 Abstention 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique: 040 - 214002834 - 20241119 - DE2024133

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).